

Les enjeux du territoire

Présentation générale

Ce territoire de plaine et moyenne montagne de 6 950 km² couvre la rive gauche du Rhône située sur les départements de la Drôme et du Vaucluse. Il comprend 54 masses d'eau "cours d'eau" (1 355 km) dont celles du Rhône, 11 aquifères principaux dont la nappe profonde du Miocène entre Rhône et Ventoux, ainsi que 2 plans d'eau et 2 masses d'eau artificielles. Il est soumis à l'influence du climat méditerranéen dont les caractéristiques hydrologiques, crues torrentielles et sécheresses estivales, s'accroissent du nord au sud. Les rivières prenant leur source dans les Préalpes se caractérisent dans leur partie amont par une forte énergie et un transport solide important qui provoquent des dépôts en plaine, tandis que de plus petits cours d'eau issus de nappes ou de résurgences ont un régime plus régulier sur leur partie aval.

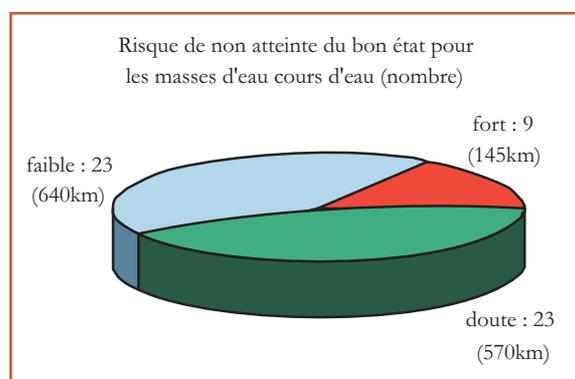
Les pressions sur le milieu

Le couloir rhodanien est le siège de nombreuses activités économiques dans l'ensemble plus denses que dans la partie orientale du territoire. En revanche, à l'est, certains cours d'eau subissent une fréquentation touristique forte. L'activité agricole est importante dans les plaines alluviales (céréales, maraîchage, vergers) et la viticulture est bien présente sur les coteaux. En Vaucluse, un réseau dense de canaux agricoles (canal de Carpentras,...) met en interconnexion les milieux superficiels entre eux et les eaux souterraines. Les impacts sont importants (prélèvements et pollutions diffuses) d'autant plus qu'ils s'exercent en période d'été. L'impact peut toutefois être positif lorsque l'irrigation permet de recharger les nappes. L'agriculture a encouragé l'implantation d'établissements agro-alimentaires dont les rejets sont encore souvent pénalisants pour le milieu. L'urbanisation accroît ce problème (rejets), accentue la demande en eau (prélèvements par les forages individuels notamment) et accentue la demande de protection contre les crues (modification du fonctionnement physique). L'impact des aménagements s'ajoute aux perturbations dues aux ouvrages de stabilisation du lit réalisés suite aux anciennes extractions de matériaux (Drôme, Aygues, Ouvèze, ...).

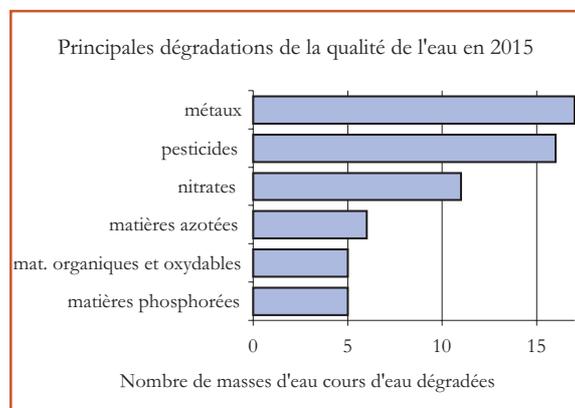
Les risques d'écart aux objectifs environnementaux

Les cours d'eau

Pour la majeure partie des cours d'eau il est possible de pré-identifier les masses d'eau capables d'atteindre le bon état en 2015. Toutefois pour certaines, le manque d'informations relatives à la qualité actuelle du milieu ou aux efforts qui seront engagés laisse parfois un doute à ce sujet. Le graphique ci-dessous met en évidence ce constat général.

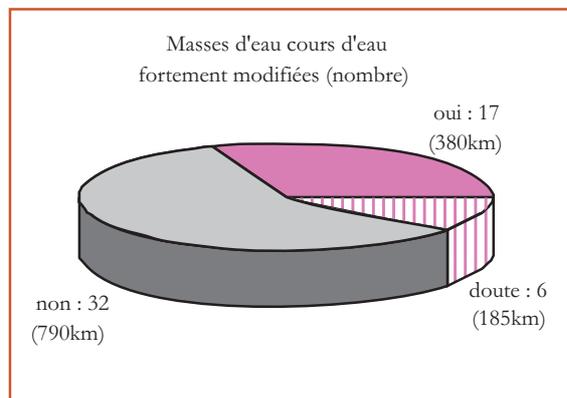


En ce qui concerne la **pollution physico-chimique**, la situation devrait s'améliorer notamment en ce qui concerne les macropolluants (matières phosphorées, organiques et oxydables et matières azotées), avec l'application de la directive européenne relative à l'assainissement. Sur le graphique ci-dessous apparaissent les principaux paramètres déclassant les cours d'eau à l'horizon 2015.

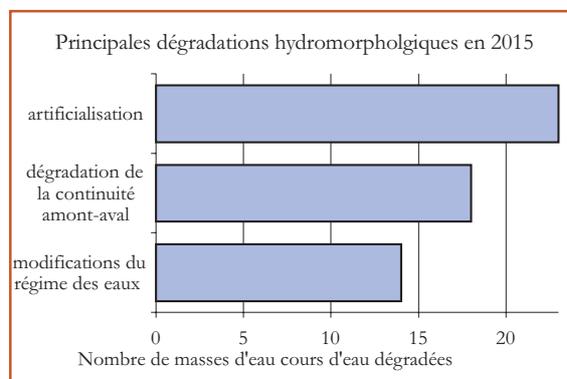


En revanche, les pollutions par **les substances toxiques** persistent à des concentrations croissantes d'amont en aval : les pesticides sont très présents sur l'aval des cours d'eau dans les zones à forte activité agricole (Aigues, Roubion, Jabron, ...) et participent à la dégradation de la qualité du Rhône. Le phénomène est moindre pour les métaux, excepté pour le Rhône où ils sont significativement présents. Par ailleurs le manque de connaissances sur les autres micropolluants organiques (produits de combustion notamment) ne permet pas d'estimer l'ampleur d'une situation qui pourrait être dégradée.

Parmi les masses d'eau risquant de ne pas atteindre le bon état, certaines subissent des **pressions hydromorphologiques** qui conduisent à les pré-identifier en masses d'eau fortement modifiées (MEFM).



Le graphique ci-dessous porte sur l'ensemble des masses d'eau risquant de ne pas atteindre le bon état et met en évidence la diversité et l'ampleur des dégradations physiques, y compris sur des masses d'eau non fortement modifiées.



■ **L'artificialisation** liée à l'urbanisation, les ouvrages de protection contre les crues, les endiguements liés aux transports, l'hydroélectricité, les cultures intensives à proximité des lits mineurs sont autant de barrières entre les cours d'eau et leurs annexes.

Des dégradations moyennes à fortes se retrouvent par exemple sur la Véore, la Drôme, l'Ouvèze, ...

■ **Les ouvrages transversaux** impactent le fonctionnement physique et biologique des cours d'eau : déficit sédimentaire, blocage de la circulation des poissons, ralentissement des écoulements (Aigues, Jabron, Lez, Auzon, ...).

■ **Les prélèvements** ne sont pas retenus pour l'identification en masse d'eau fortement modifiée mais sont à l'origine d'impacts parfois notables dans les bassins versants de la Sorgue, du Lez, de la Drôme. Les cours d'eau de ce territoire sont particulièrement concernés par la problématique de gestion quantitative de la ressource en eau. Le bassin de la Drôme est à ce titre classé en "zone de répartition des eaux".

Au total, malgré les progrès réalisés, l'impact des pressions polluantes et hydromorphologiques sur la qualité biologique reste important. La situation globale est assez similaire à celle de l'ensemble du district du Rhône et des cours d'eau côtiers méditerranéens.

Les aquifères

Les aquifères du secteur subissent des pressions polluantes importantes par les pesticides et les nitrates : alluvions du Roubion et du Jabron, plaine de Valence et dans une moindre mesure les alluvions de la Drôme, les molasses et les alluvions du Comtat... Le bon état quantitatif sur ces aquifères fortement sollicités pourrait être parfois difficile à atteindre notamment sur les molasses du Comtat et les alluvions de la Drôme.

Les questions importantes mises en évidence

Globalement à l'échelle du territoire Rive gauche du Rhône aval, l'atteinte du bon état nécessite d'apporter des réponses aux questions suivantes pour atteindre les objectifs environnementaux de la directive .

■ **Les prélèvements : comment garantir la pérennité de certains usages sans remettre en cause l'atteinte du bon état ?** Les prélèvements et dérivations ressortent comme un facteur limitant pour l'atteinte du bon état en région méditerranéenne et posent la question de l'équilibre entre usages et besoins des milieux. Comment anticiper les périodes de pénuries, quelles modalités de gestion faut-il mettre en place ?

- **Comment envisager et développer la restauration physique, un champ d'action fondamental pour améliorer la qualité des milieux ?** Les modifications physiques des cours d'eau concernent fortement le territoire par rupture des liens amont-aval ou diminution des liens avec les milieux connexes du fait de la présence de routes, digues, urbanisation ou agriculture intensive en bordure de cours d'eau. Comment restaurer la continuité et l'espace de mobilité de ces cours d'eau qui constituent un domaine très convoité ?
- **Pesticides : pas de solution miracle sans un changement conséquent dans les pratiques actuelles ?** L'atteinte du bon état à ce niveau nécessitera de mettre en place des stratégies d'actions spécifiques et innovantes.
- Enfin, et plus globalement, la prise en compte des **spécificités méditerranéennes** est un enjeu majeur sur ce territoire. En effet, l'ensemble de l'activité économique s'est organisé autour de l'eau et les interdépendances sont fortes. Les étiages et les crues caractérisent particulièrement les milieux, les usages aggravant ces conditions. Les objectifs de gestion sur ces milieux possédant des régimes extrêmes sont complexes à définir.
- Les questions transversales suivantes se posent également. **Une politique de gestion locale** développée, renforcée et pérennisée : condition première de la réussite de la directive ? Comment mieux intégrer la **gestion de l'eau et l'aménagement du territoire** ? Comment définir des objectifs environnementaux ambitieux, compatibles avec des **enjeux sociaux et économiques importants** ?



